



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Formulaire de rapport annuel de conformité

Activité autorisée :

médecine nucléaire vétérinaire (915)

Septembre 2006

FORMULAIRE DE RAPPORT ANNUEL DE CONFORMITÉ**Activité autorisée : médecine nucléaire vétérinaire (915)**

1. Numéro de permis de la CCSN : _____
2. Ce rapport couvre la période se terminant le : _____ (aaaa/mm/jj)
3. Renseignements sur le titulaire de permis
 Nom du titulaire de permis : _____
 Adresse du siège social : _____
 Ville : _____ Province/État : _____
 Pays : _____ Code postal/ZIP : _____
4. Responsable de la radioprotection/Personne-ressource
 Nom : _____
 Adresse postale (si différente) : _____
 Ville : _____ Province/État : _____
 Pays : _____ Code postal/ZIP : _____
 Téléphone : _____ Télécopieur : _____
 Courriel : _____
5. Personne-ressource suppléante (s'il y a lieu)
 Nom : _____
 Téléphone : _____ Télécopieur : _____
 Courriel : _____
6. Personne-ressource pour les finances (s'il y a lieu)
 Nom : _____
 Titre du poste : _____
 Adresse postale _____
 (si elle diffère de celle qui précède) Ville : _____ Province/État : _____
 Pays : _____ Code postal/ZIP : _____
 Téléphone : _____ Télécopieur : _____
 Courriel : _____

Si l'espace est insuffisant, veuillez attachez des pages additionnelles suivant le même format.

7. Indiquer la liste de tous les emplacements (adresse complète) où l'activité autorisée s'est déroulée pendant plus de 90 jours consécutifs au cours de la période de ce rapport. S'il y a plusieurs emplacements où l'activité autorisée a eu lieu, veuillez utiliser le même format, pour indiquer ceux qui sont en usage ou en entreposage.
 Adresse : _____
 Ville : _____ Province : _____
 Code postal : _____
- 7.1 Indiquer les emplacements qui sont devenus inactifs et déclassés.
- 7.2 Laboratoires : indiquer le nombre de laboratoires désignés aux niveaux « élémentaire », « intermédiaire » et « supérieur » pour chaque adresse.

8. Inventaire

Fournir les renseignements suivants pour les :

- Appareils à rayonnement contenant des sources scellées
- Sources scellées qui ne sont pas contenues dans des appareils à rayonnement

| L'appareil | | | Source scellée ou Assemblage de la source scellée | | | | | | Adresse autorisée ^b |
|------------|--------|-----------------|---|--------|-----------------|---------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------|
| Fabricant | Modèle | Numéro de série | Fabricant | Modèle | Numéro de série | Substance nucléaire | Activité nominale ^a Bq | Date de référence ^a (AAAA/MM/JJ) | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

^a L'activité de la substance nucléaire dans la source scellée ou l'assemblage de la source scellée lors de la date de référence (date au moment où l'activité a été mesurée ou la source étalonnées).

^b L'adresse de l'emplacement de la source scellée (qu'elle se trouve à l'intérieur ou à l'extérieur de l'appareil), au moment de la rédaction du présent rapport. Dans le cas des opérations sur le terrain avec des sources scellées, indiquer l'emplacement du stockage.

9. Inventaire des sources non scellées

Pour chaque source non scellée que le titulaire de permis a en sa possession, indiquer la quantité totale de l'inventaire pour une date spécifique. Fournir les renseignements suivants :

| Inventaire des sources non scellées | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Date : _____ (aaaa/mm/jj) | |
| Substance nucléaire | Quantité totale (Bq) |
| | |
| | |
| | |

10. Transfert, évacuation et rejet des sources non scellées

Fournir un résumé des transferts, de l'évacuation et des rejets des sources non scellées dans le tableau suivant :

| Substances nucléaires non scellées | Quantité totale reçue (Bq) | Quantité totale transférée à un autre titulaire de permis (Bq) | Quantités totales estimées évacuées ou rejetées par d'autres méthodes | | | | | |
|------------------------------------|----------------------------|--|---|----------------------|-----------------|-------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| | | | Déchets municipaux (Bq) | Égout municipal (Bq) | Atmosphère (Bq) | Stockage et décroissance (Bq) | Patients (MN) ou animaux (MN) (Bq) | Autres méthodes (Bq) |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

Si des sources ont été transférées ou évacuées par une autre méthode, fournir un sommaire détaillé de ces activités durant la période de ce rapport.

11. Programme de radioprotection

Indiquer les changements apportés au programme de radioprotection, y compris les politiques et procédures, sur une feuille séparée.

12. Incidents et événement inhabituels

Énumérer tous les incidents et événements inhabituels qui n'ont pas été signalés antérieurement à la CCSN au cours de la période de rapport.

| Date de l'événement | Type d'événement | Substance nucléaire (s'il y a lieu) | Appareil à rayonnement ou équipement réglementé (s'il y a lieu) |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|---|
| | | | |
| | | | |

13. Qualifications des travailleurs

Pour chaque lieu, indiquer le nombre de travailleurs qui ont reçu une formation en radioprotection, peu importe le niveau. Fournir les renseignements suivants :

| Lieu de travail | Nombre de travailleurs ayant reçu la formation de sensibilisation de base (ceux qui travaillent à proximité, mais qui ne manipulent pas les matières radioactives) | Nombre de travailleurs qualifiés (ayant reçu une formation et autorisés pour utiliser des substances nucléaires, ou pour manipuler, faire fonctionner ou entretenir les appareils à rayonnement) | Nombre de travailleurs ayant reçu la formation avancée (ayant reçu une formation et qualifiés comme responsables de la radioprotection ou son remplaçant) |
|-----------------|--|--|---|
| | | | |
| | | | |

14. Indiquer la dose efficace annuelle au corps entier reçue par les travailleurs du secteur nucléaire (TSN) et les autres travailleurs pendant l'année se terminant le 31 décembre. Fournir les renseignements suivants :

| | Nombre de travailleurs dans chaque catégorie de dose efficace (mSv) | | | | | Fournisseur de services de dosimétrie ¹ | Dose individuelle maximale (mSv) |
|---|---|-------------|-------------|--------------|--------|--|----------------------------------|
| | <0.50 | 0.50 à 1.00 | 1.01 à 5.00 | 5.01 à 20.00 | >20.00 | | |
| Nombre de TSN | | | | | | | |
| Nombre de travailleurs autres que les TSN | | | | | | | |

¹Indiquer le nom du fournisseur de services de dosimétrie. Si on n'a pas recours à un fournisseur de services de dosimétrie, expliquer brièvement comment les estimations de doses sont dérivées.

15. Si on doit surveiller l'exposition reçue aux extrémités des travailleurs, fournir un sommaire des doses aux extrémités reçues par les TSN et les autres travailleurs durant la période se terminant le 31 décembre. Fournir les renseignements suivants :

| | Nombre de travailleurs dans chaque catégorie de dose (mSv) | | | Fournisseur de services de dosimétrie | Dose individuelle maximale (mSv) |
|---|--|------------|-------|---------------------------------------|----------------------------------|
| | < 50 | 50.1 à 100 | > 100 | | |
| Nombre de TSN | | | | | |
| Nombre de travailleurs autres que les TSN | | | | | |

16. Contrôle de la thyroïde en vue de détecter l'iode 125 et l'iode 131

Si vous devez effectuer des contrôles de la thyroïde pour détecter l'iode 125 ou l'iode 131, le faites-vous dans le cadre du programme de Santé Canada intitulé *Programme de comparaisons interlaboratoires sur la thyroïde*?

| | | | |
|-----|--|-----|--|
| Oui | | Non | |
|-----|--|-----|--|

Pour l'année se terminant le 31 décembre, y a-t-il des résultats du contrôle de la thyroïde supérieurs à 1 kBq dans la thyroïde d'un travailleur?

| | | | |
|-----|--|-----|--|
| Oui | | Non | |
|-----|--|-----|--|

Dans l'affirmative, fournir des renseignements détaillés.

17. Déclaration du responsable de la radioprotection/personne ressource :

Je, _____ (veuillez inscrire votre nom), ayant le pouvoir d'agir au nom du titulaire de permis, conformément à l'article 15 du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, certifie que toutes les déclarations et que toutes les représentations faites dans le présent rapport annuel sur la conformité ainsi que dans toutes les pages supplémentaires annexées au rapport sont véridiques et exactes, au meilleur de mes connaissances.

Titre : _____

Date : _____

Faire sciemment un faux rapport constitue une infraction aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.